

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2022.6.4.56**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Josée ARGENTIN, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Pascale GOMES, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

**Date de la convocation :**  
01/09/2022

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Julien AGUIN a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à Willy DELPORTE.

**Date de l'affichage :**  
09/09/2022

**ABSENTS EXCUSES**

Gilles BATTAIL, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Christian HUS.

**Nombre de membres :**  
en exercice : 31  
présents ou représentés : 27

\*\*\*

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'HÔTEL DES ARTISANS A VAUX-LE-PENIL**

**Le Bureau Communautaire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020.3.4.76 du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la décision 2022.2.4.9 du 17 mars 2022 approuvant le règlement intérieur de l'Hôtel de Artisans à Vaux-le-Pénil ;

**CONSIDERANT** que des modifications doivent être apportées au règlement intérieur de l'Hôtel des Artisans, concernant l'article 3.2.5 relatif aux aires de stationnement, et son annexe n°1 définissant la répartition des places ;

**CONSIDERANT** qu'une nouvelle répartition des places de stationnement doit être mise en œuvre sur le site ce qui induit le changement de destination de trois places mal identifiées (une place destinée aux personnes à mobilité réduite et deux places conservées par la Communauté d'Agglomération pour ses besoins propres et / ou ceux de ses prestataires de services intervenant pour la maintenance et l'entretien du site) ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> : D'APPROUVER** le Règlement Intérieur modifié ci-joint pour l'Hôtel des Artisans situé à Vaux-le-Pénil ;

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer le règlement et tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 15 septembre 2022 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20220915-48421-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/22

Publication ou notification : 19/09/2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional